

Barème d'honoraires

Applicable à partir du 1er octobre 2026.



Prix de vente	Honoraires maximums	Prix de vente	Honoraires maximums
jusqu'à 19 999 €	6 000 € TTC	de 330 000 € à 359 999 €	6 % TTC
de 20 000 € à 39 999 €	7 000 € TTC	de 360 000 € à 389 999 €	6 % TTC
de 40 000 € à 59 999 €	7 000 € TTC	de 390 000 € à 419 999 €	6 % TTC
de 60 000 € à 79 999 €	7 500 € TTC	de 420 000 € à 449 999 €	6 % TTC
de 80 000 € à 99 999 €	10% TTC	de 450 000 € à 479 999 €	6 % TTC
de 100 000 € à 119 999 €	8% TTC	de 480 000 € à 499 999 €	6 % TTC
de 120 000 € à 149 999 €	7% TTC	de 500 000 € à 549 999 €	6 % TTC
de 150 000 € à 169 999 €	7% TTC	de 550 000 € à 599 999 €	6 % TTC
de 170 000 € à 189 999 €	7% TTC	de 600 000 € à 649 999 €	6 % TTC
de 190 000 € à 209 999 €	7% TTC	de 650 000 € à 699 999 €	6 % TTC
de 210 000 € à 219 999 €	7% TTC	de 700 000 € à 799 999 €	5 % TTC
de 220 000 € à 249 999 €	7% TTC	de 800 000 € à 999 999 €	5 % TTC
de 250 000 € à 269 999 €	7% TTC	de 1 000 000 € à 1 199 999 €	5 % TTC
de 270 000 € à 299 999 €	7% TTC	de 1 200 000 € à 1 499 999 €	5 % TTC
de 300 000 € à 329 999 €	7% TTC	à partir de 1 500 000 €	5 % TTC

Transactions de fonds de commerce et/ou droit au bail : maximum 10% HT du prix de vente HT.

TRANSACTION : Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire précisée dans le mandat.

Le barème d'honoraires précise les tarifs maximums pratiqués par SOLID IMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Locations d'habitation vides et meublées

Locations d'habitation vides et meublées, les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462). Prestations inclus : Visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location et rédaction du bail : prix par m² selon les zones ci-dessous, à charge du bailleur et du locataire, prix maximum indiqués :

- zones « très tendues » : 12.10€ TTC par mètre carré de surface habitable ;
- zones « tendues » 10.09 € TTC par mètre carré de surface habitable ;
- hors zones « tendues » : 8.07 € TTC par mètre carré de surface habitable.

Réalisation de l'état des lieux : 3.03€ TTC maximum par m² à la charge du bailleur et du locataire.

Locations commerciales et professionnelles

Locations commerciales et professionnelles Ardèche : maximum 10% HT du loyer annuel + TVA, à charge du locataire et/ou du bailleur.

Locations commerciales et professionnelles Paris et IDF : maximum 10% HT du loyer triennal + TVA, à charge du locataire et/ou du bailleur.

Vente en VEFA

De 3 à 12% TTC selon les programmes des partenaires promoteurs.

Vente des murs pour l'immobilier professionnel et d'entreprises (hors fonds de commerce)

Jusqu'à maximum 10% HT en sus du prix net vendeur.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée.